

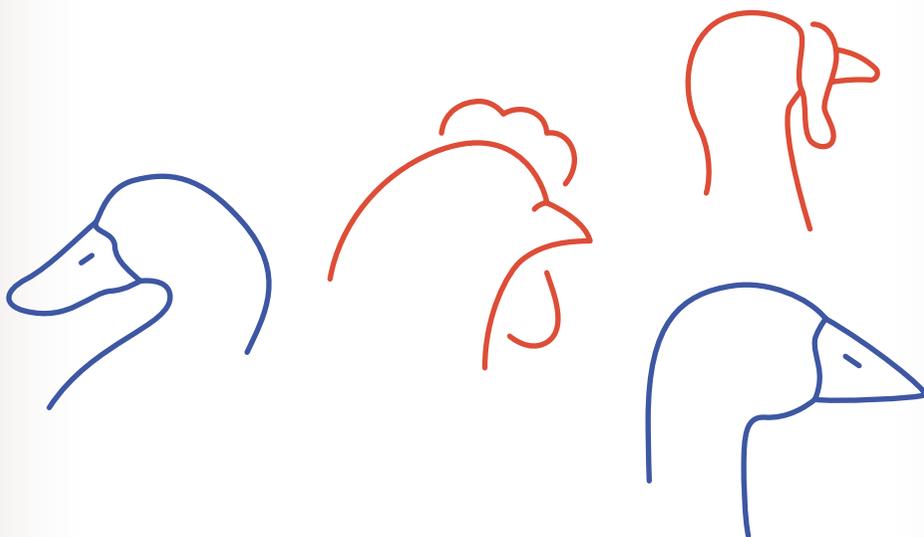


MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Influenza aviaire
hautement pathogène

Un plan d'action
ambitieux



Septembre 2022

“

*L'État a montré qu'il était
au rendez-vous pour soutenir
avec des moyens très importants
tous les acteurs des filières impactés
par l'épizootie de 2021-2022.*

*Il est désormais nécessaire
que nous déployions collectivement
l'ensemble des mesures prévues
dans le plan d'action : elles sont
les gages de leur résilience et de leur
pérennité futures.*

”

Marc Fesneau,
ministre de l'Agriculture
et de la Souveraineté alimentaire,
le 29 juillet 2022

■ La menace des crises sanitaires liées à l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) est de plus en plus importante chaque année en France.

Nous faisons face à un virus en évolution permanente avec une phase d'activité de plus en plus longue et une étendue géographique accrue.

■ L'épizootie d'influenza aviaire de 2021-2022 a été d'une ampleur inédite, quant au nombre d'élevages contaminés (plus de 1 300 élevages touchés) et de volailles abattues (plus de 19 millions d'animaux).

■ Conformément aux engagements pris par l'État au début de la crise, les acteurs des filières vont bénéficier de plusieurs dispositifs d'indemnisation des pertes financières subies pendant l'épisode de 2021-2022. Ces dispositifs représentent une enveloppe globale prévisionnelle de près de 1 milliard d'euros pour l'ensemble des filières, dont 245 millions d'euros sur le volet sanitaire.

■ Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a annoncé le 29 juillet 2022 un plan d'action construit avec les acteurs professionnels pour gérer la sortie de crise et préparer l'avenir, en s'appuyant sur les dernières analyses de l'Anses, afin de renforcer la feuille de route déjà en vigueur depuis le mois de juillet 2021. Ce plan permettra d'améliorer la prévention, avec une application stricte des règles de biosécurité et de renforcer nos capacités de détection précoce et de surveillance, afin de lutter plus efficacement en cas de crise.

Le plan d'action
se décline
en 7 grandes
thématiques

1. Renforcer la détection précoce et la surveillance sanitaire

Objectif Être en capacité de suivre l'évolution de la maladie, d'anticiper les événements sanitaires et de les circonscrire.

■ La rapidité de diffusion de la maladie nécessite de renforcer la surveillance active en amont des crises et de mieux adapter les critères d'alerte afin de détecter au plus tôt les premiers signes d'influenza aviaire. Cela passe par la collecte des données de traçabilité, indispensable pour piloter les décisions, et leur centralisation pour suivre l'évolution de la maladie et la circonscrire.

FOCUS

Septembre 2022

→ Les critères d'alerte sont révisés par arrêté ministériel.

→ Les données d'identification des élevages et des animaux sont mises à disposition en temps réel par les professionnels.

2. Améliorer la prévention

Objectif Renforcer la résilience des élevages face à une menace de plus en plus forte.

■ Les efforts faits en matière de prévention ont évité, lors de la crise de 2021-2022, que le bilan soit plus lourd. Ils doivent être poursuivis et amplifiés, accompagnés d'un véritable effort de communication et d'une appropriation par tous les acteurs.

Les organismes de production avicole, y compris les couvoirs, doivent mettre en œuvre un système de management de la biosécurité, décrivant un plan d'urgence interne. Il s'agit d'un point essentiel dans la stratégie de lutte contre l'influenza aviaire.

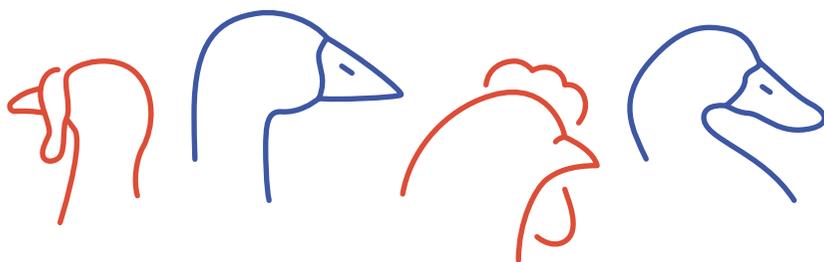
FOCUS

D'ici fin 2022

Seront élaborés :

→ des grilles d'audit par les professionnels dans toutes les filières avicoles ;

→ des guides de bonnes pratiques d'hygiène pour l'ensemble des intervenants.



3. Définir une stratégie vaccinale

Objectif Utiliser la vaccination pour faire diminuer la pression virale et son excrétion par les animaux malades.

■ La dernière crise d'influenza aviaire a provoqué de lourdes pertes en France. Elle a conduit à un large accord des différents acteurs pour accélérer les expérimentations sur la vaccination, en tant qu'outil complémentaire des mesures de prévention et de surveillance habituelles.

■ Les résultats des expérimentations en cours (*voir focus*) permettront d'apporter des éléments scientifiques au niveau européen pour évaluer l'opportunité de développer une stratégie vaccinale nationale. La France ne s'engagera pas seule dans la vaccination sans avoir le soutien des autres États membres de l'Union européenne (UE) et des garanties des pays tiers quant au maintien des marchés. L'ensemble des ministres de l'agriculture des États membres de l'UE se sont entendus pour engager des travaux dans ce domaine lors du Conseil européen des ministres de l'agriculture le 24 mai 2022.

FOCUS

Une étude a été lancée au mois de mai 2022 en France afin d'acquérir des données sur la capacité de deux vaccins à protéger les palmipèdes et à limiter l'excrétion du virus. Elle est conduite en partenariat avec les Régions (Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Pays-de-la-Loire et Bretagne) et les professionnels, sous contrôle de vétérinaires (École nationale vétérinaire de Toulouse), de l'Anses et des services de l'État.

Les premiers résultats de cette étude seront disponibles fin 2022.

4. Améliorer la gestion opérationnelle de la lutte

Objectif Préciser les méthodes de lutte et les stratégies de contrôle de la maladie.

■ La crise 2021-2022 a montré une diffusion du virus sans précédent. Il est donc nécessaire d'étudier les voies de contamination puis d'adapter les scénarios de lutte (gestion des foyers et des zones réglementées), et savoir s'organiser en conséquence (rôle des acteurs publics et privés, plans et procédures...).

FOCUS

D'ici fin octobre 2022

→ Les services de l'État et les professionnels définissent leur nouvelle organisation en situation de crise.

5. Gérer les risques liés à la chasse

Objectif Limiter le risque de diffusion du virus lié aux activités de chasse de gibier à plumes ou de gibier d'eau.

■ Les chasseurs sont aussi parfois éleveurs, ou côtoient des éleveurs. En raison de la circulation du virus IAHP en milieu sauvage en Europe, la pratique des activités de chasse comprend un risque d'introduction du virus d'influenza aviaire dans les élevages. Le respect des objectifs communs établis entre l'administration et la Fédération nationale des chasseurs (FNC) est indispensable pour maîtriser les contacts entre faune sauvage et faune captive, et protéger le compartiment élevage tout en préservant l'activité des chasseurs.

FOCUS

D'ici fin 2022

→ L'ensemble des élevages de gibier à plumes est déclaré par les professionnels ;

→ Les détenteurs d'appelants sont recensés par les fédérations départementales de chasseurs.

6. Soutenir les filières

Objectif Déployer plusieurs dispositifs d'indemnisation économique pour soutenir tous les maillons des filières.

■ L'épizootie d'influenza aviaire de 2021-2022 a durement frappé le Sud-Ouest, mais aussi les Pays de la Loire. Deuxième région de production avicole en France, concentrant 55% de la capacité de production du maillon sélection-accoupage, il s'agit d'une zone stratégique pour la reprise de la production post-épizootie.

■ L'État met à nouveau en place des dispositifs d'indemnisation économique améliorés pour l'ensemble des maillons des filières. À l'échelle nationale, le montant prévisionnel d'indemnisation économique pour la crise de 2021-2022 est estimé à près de 800 millions d'euros, ce qui amène avec les indemnités sanitaires à un total de près de 1 milliard d'euros, sans compter les moyens mobilisés par ailleurs dans le cadre du régime d'activité partielle.

FOCUS

Ce déploiement est en partie conditionné à l'engagement des filières en matières de gestion de la pénurie de canetons et de réductions de densités pour 2022-2023 afin de limiter le risque de nouvelle crise sanitaire.

7. Engager une réflexion pour bâtir l'élevage de demain

Objectif Gagner en résilience pour adapter et transformer les secteurs de production.

■ Les quatre crises successives traversées par la France en matière d'influenza aviaire ont provoqué de lourdes pertes pour les filières volailles et une forte mobilisation de l'État, déstabilisant les modèles techniques et économiques dans ces filières. C'est pourquoi il apparaît nécessaire d'engager une réflexion pour bâtir l'élevage avicole de demain : il s'agira de mobiliser les acteurs des filières concernées, avec l'appui des pouvoirs publics à partir de l'automne 2022. Cette réflexion se poursuivra jusqu'au printemps 2023 et permettra de gagner en résilience et de garantir notre souveraineté alimentaire.

FOCUS

L'État et les professionnels de la volaille s'intéresseront aux questions de biosécurité en élevage qui reste le cœur du sujet pour protéger nos élevages français. D'autres sujets seront également abordés :

→ la baisse de densité dans les élevages et dans les bassins de production à risque ;

→ la protection des sites sensibles en mettant en œuvre une prévention efficace.

SUIVEZ-NOUS

agriculture.gouv.fr

